

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE LA PRESSE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**Discours de Monsieur le Président du
Conseil constitutionnel à l'audience
solennelle de prestation de serment du
Président du Mouvement Patriotique pour la
Sauvegarde et la Restauration, Président du
Faso, Chef de l'Etat.**

Ouagadougou, le 16 février 2022

Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat.

Au terme de cette audience solennelle, je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil constitutionnel, m'adresser à vous.

Au regard de la décision n° 2022-004/CC rendue par le Conseil constitutionnel le 08 février 2022, les fonctions du Président du Faso vous ont été dévolues, pour être exercées dans les limites de la durée que déterminera la Charte de la Transition. S'agissant de la Transition, vous avez pris le décret n° 2022-015/MPSR/PRES du 03 février 2022 portant Création, Attributions, Composition et Organisation de la Commission Technique d'Elaboration de projet de Textes et d'Agenda de la Transition.

Monsieur le Président,

Vous l'avez dit dans votre adresse à la Nation le 27 janvier dernier et je cite :
« L'avènement du MPSR a été imposé par le cours des évènements dans notre pays, fragilisé par tant d'évènements et assailli de toutes parts par des groupes armés radicaux. La gravité de l'heure a imposé à notre armée une attitude que lui impose son devoir. Ainsi, les différentes composantes de notre armée nationale, dans une démarche consensuelle ont décidé d'indiquer la voie pour la restauration de l'intégrité de notre Burkina Faso et la sauvegarde des acquis de notre peuple chèrement acquis ».

Le Conseil constitutionnel a pris acte de l'adoption par le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) de l'Acte Fondamental qui a pour effet le transfert de l'exercice effectif du pouvoir d'Etat audit Mouvement. Il en résulte des conséquences factuelles sur la réalité de la gestion de l'autorité de l'Etat à titre transitoire.

Monsieur le Président,

Ces dispositions traduisent votre volonté de préserver le droit comme moyen de régulation des questions et des rapports politiques et socio-économiques.

En prêtant serment devant le Conseil constitutionnel, vous prenez l'engagement devant le peuple du Burkina Faso de faire prévaloir le Droit et la Justice sur toute autre forme de gouvernance. Pour cela, aucun sacrifice n'est de trop.

Monsieur le Président,

Votre prestation de serment intervient dans un contexte marqué par de grandes incertitudes dues à la grave et croissante crise sécuritaire que nous vivons. En cela, votre serment revêt une valeur toute particulière, au regard des attentes fortes et légitimes qu'il suscite. La dynamique qui vous porte appelle de votre part une obligation de résultat à même de redonner espoir à tous ceux qui sont préoccupés par l'état de nécessité dû aux atteintes à l'intégrité du Territoire national et aux tueries nombreuses et récurrentes de nos populations.

Monsieur le Président,

Il est urgent et impératif de recouvrer toutes les parties occupées de notre territoire, ces zones occupées au grand malheur de nos braves populations qui ne demandent qu'à vivre en paix. Comme vous le dites, c'est la dégradation continue de la situation qui vous a amené à prendre les responsabilités que vous assumez depuis le 24 janvier 2022.

Le Conseil constitutionnel recommande que, pendant la durée de la Transition, vous œuvriez à la préservation et au renforcement des libertés et droits fondamentaux. D'ores et déjà, le Conseil relève que la poursuite de l'expression libre et plurielle des opinions de toutes natures qu'il est donné de lire ou d'entendre depuis l'avènement

du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration est un indice rassurant.

Monsieur le Président,

Nous vous rappelons l'ampleur de vos responsabilités et la profondeur des aspirations de notre peuple qui ne demande qu'à vivre et s'épanouir dans la quiétude. Ce peuple, dont la conscience est éveillée face aux multiples épreuves qu'il traverse, vous observe et attend beaucoup de votre action. Faites en sorte qu'il en salue le résultat au cours et au terme de la Transition.

Par ma voix, le Conseil constitutionnel vous encourage dans l'exercice de vos fonctions. Il jouera pleinement, à chaque étape du processus de la Transition, le rôle qui est le sien, dans la perspective du retour à une vie constitutionnelle normale.

Puisse la divine Providence vous accorder la santé, la force et les ressources nécessaires pour l'heureux aboutissement des projets que vous portez pour le bien de notre chère patrie.

Vive le Burkina Faso.

Je vous remercie.

L'audience solennelle de prestation de serment de monsieur Paul Henri Sandaogo DAMIBA, Lieutenant-Colonel des Forces Armées Nationales, Président du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR), en qualité de Président du Faso, Chef de l'Etat, est levée.